

## Comparution du RESDAC au Comité permanent des langues officielles

Ottawa, le 05 OCTOBRE 2022 – Le Réseau pour le développement de l'alphabétisme et des compétences (RESDAC) a comparu au **Comité permanent des langues officielles**, le mardi 4 octobre 2022, pour présenter l'amendement au Projet de modernisation de la loi sur les langues officielles C-13.

La présidente du RESDAC, Mona Audet, accompagnée de son directeur général, Denis Desgagné, a décrit aux membres du Comité la modification proposée à l'article 41(3) concernant l'apprentissage tout au long de la vie. Le RESDAC souhaite modifier cet article en insistant sur l'importance d'une approche plus holistique de l'apprentissage en incluant dans le libellé de la Loi les contextes d'apprentissage **formel, non formel et informel**. La présidente du RESDAC demande aux membres du comité de : *« reconnaître que l'apprentissage tout au long de la vie est un écosystème en pleine expansion et qu'aujourd'hui, particulièrement après la pandémie et à l'aube d'une quatrième révolution économique, nous devons reconnaître le rôle des différents acteurs ainsi que les différents espaces où a lieu l'apprentissage tout au long de la vie, incluant les lieux de travail, les organismes communautaires, la famille, et les grandes plateformes numériques, en plus des institutions formelles. »*

Le RESDAC s'est inspiré non seulement de l'expérience sur le terrain, mais également des recherches de plusieurs grandes organisations internationales dont l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), l'Organisation internationale du Travail (OIT), le Forum économique mondial, etc. D'ailleurs, l'UNESCO a récemment lancé un appel : **« le droit à l'éducation défini uniquement sur la base de scolarisation ne répond plus bien à nos besoins. Il est question d'un nouveau contrat social pour l'apprentissage. Le droit à l'éducation, l'apprentissage est fondamental afin de donner le droit au travail, à la culture et la participation citoyenne. »**

En effet, le contexte **formel** renvoie surtout aux institutions préscolaires, scolaires, collégiales et universitaires qui assurent des apprentissages structurés et reconnus. Cependant l'apprentissage **non formel**, qui se réalise de façon intentionnelle et structurée en milieu de travail, dans les familles et dans les organismes communautaires, est malheureusement, moins soutenu et reconnu. Il en est de même de l'apprentissage **informel**, qui réfère à toute autre situation non structurée, en milieu au travail et familial, dans la vie citoyenne et communautaire ou dans les loisirs, dans un échange de savoirs interactif.

Le RESDAC œuvre en éducation des adultes d'expression française, ce qui inclut l'alphabétisation et la formation de base, l'alphabétisation des besoins de et le développement de toutes les Compétences pour réussir que met aujourd'hui de l'avant le Canada. Ses membres sont des pourvoyeurs de services dans ce domaine d'expertise, présents dans presque toutes les régions du Canada. Au fil des ans, notre réseau a perfectionné des expertises qui ne sont pas offertes par d'autres organisations. Nous offrons une large gamme de services d'apprentissage formels, non formels et informels aux adultes francophones vivant en situation minoritaire, et en particulier à ceux qui sont parmi les plus vulnérables.

**Renseignements :**

Élodie Bamowongo, Coordonnatrice des Communications  
(613) 749-5333 (poste 3) [communications@resdac.net](mailto:communications@resdac.net)

